



## **Rendez-vous de carrière : tout savoir, s'y préparer**

Mardi 15 octobre 2019 (9h-17h) - Local du SNES, place Ch.de Gaulle – Marseille

Mardi 15 octobre 2019 (9h-17h) - Lycée P.de Girard – Avignon

Jeudi 17 octobre 2019 (9h-17h) - Lycée Vauvenargues (à confirmer) - Aix-en Provence

Depuis le 1er septembre 2017, certifiés, agrégés, CPE, Psychologues de l'EN, PLP, PEPS, PEGC, nous avons tous basculé dans une nouvelle carrière.

Celle-ci implique en particulier un nouveau rythme d'avancement d'échelon et un nouveau dispositif d'évaluation.

L'évaluation administrative annuelle par le principal ou le proviseur est supprimée, et les inspections n'ont plus lieu à des moments aléatoires. Notre évaluation prend maintenant la forme de **trois rendez-vous de carrière** qui se déroulent à des moments bien précis : au cours de la deuxième année du 6° échelon de la classe normale, au cours du 8° échelon de la classe normale, entre le 18° et le 30° mois, au cours de la deuxième année du 9° échelon de la classe normale.

Les collègues concernés par un rendez-vous de carrière cette année ont reçu en juillet un courrier électronique du rectorat les en informant. Ils recevront un courrier de leur inspecteur leur annonçant l'inspection un mois avant celle-ci. A l'issue de l'inspection, ils auront un entretien avec l'inspecteur, puis dans les six semaines qui suivent, un entretien avec le principal ou le proviseur de leur établissement. Dans le mois qui suit, ils auront connaissance de l'évaluation arrêtée par le Recteur, évaluation qu'ils pourront contester.

Le SNES-FSU Aix-Marseille propose plusieurs journées de stages de formation syndicales destinés aux collègues qui seront évalués cette année pour les aider à se préparer à ce rendez-vous de carrière et en trier le meilleur part. En particulier, l'entretien avec le principal ou le proviseur suppose une préparation particulière.

C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire à l'un des stages proposés, en déposant votre demande d'autorisation d'absence au moins un mois avant la date du stage auprès du secrétariat administratif de votre établissement, et en vous inscrivant auprès du SNES-FSU Aix-Marseille ([cliquer ici](#))